



Table-ronde :

Points de vue sur la citoyenneté

■ **Nicole Pothier** : *De la citoyenneté aux droits et libertés*²

Nicole Pothier est agente d'éducation à la Commission des droits et libertés de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Elle travaille depuis plusieurs années dans le milieu scolaire notamment au collégial comme formatrice en éducation aux droits et a publié divers documents concernant cette problématique et celle de l'éducation à la citoyenneté.

« Le soleil qui se lève chaque matin devrait aussi nous rappeler la fuite du temps et les défis menaçants qui ne sont toujours pas résolus.

C'est dans cette forme de méditation, en contact avec les réalités vécues autour de nous et les forces vives de la planète, que continue de luire l'étincelle de la révolte, des rêves et de la générosité. »

Federico Mayor

Les droits et libertés de la personne peuvent se présenter sous différents aspects, sous différents angles d'opposition. Ils sont anciens dans les préoccupations qu'ils expriment et récents dans leur formulation. Les droits et libertés sont universels puisqu'ils reprennent les valeurs de dignité, de liberté, de justice et d'égalité, inhérentes à l'être humain mais spécifiques dans leurs traductions à l'intérieur de cultures et de sociétés déterminées. Les droits et libertés expriment une utopie mais font partie de la réalité. Ils s'appuient sur une philosophie et se retrouvent dans un cadre juridique, sous forme de lois, chartes, pactes, conventions. Ils comportent des dimensions internationales et nationales. Ils sont donc partie prenante d'un ordre juridique établi et porteur de révolution, de changement social; ils sont des « instruments d'action », pour reprendre l'expression de Guy Rocher.

² Ce texte reprend en partie le document *Dossier citoyenneté, le concept*, par Martin Papillon (Université de Toronto) et Nicole Pothier, Direction de l'éducation et de la coopération, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Document produit sous la direction de Maryse Alcindor. Octobre 2000.

Leur importance dans le débat sur le sens de la notion de citoyenneté est primordiale, centrale. En effet, la citoyenneté est un statut formel autant qu'une relation qui positionne l'individu et lui donne un rôle quotidien, que ce dernier doit assumer dans ses rapports sociaux. Être citoyen, c'est accepter ce statut et ce rôle avec les attitudes, valeurs et représentations sociales qui l'accompagnent. Le vivre ensemble, les principes de justice et de la vie démocratique, les droits fondamentaux sont des constructions sociales, des aptitudes et des valeurs qui doivent être transmises, apprises dans le cadre de la socialisation. La citoyenneté s'apprend dans toutes les facettes de la vie et à tout âge. C'est ici qu'entre en jeu l'éducation à la citoyenneté : ce rôle n'est pas inné chez l'être humain.

L'apprentissage de la citoyenneté implique non seulement des acquisitions cognitives ou des modifications du comportement mais aussi l'appropriation de valeurs, de codes et de compétences. C'est à la fois une démarche cognitive et socio-affective qui suppose que le sujet prend une part active à la formation de sa propre vision du monde.

Les concepts pertinents

Dans cette optique, *S'interroger sur les citoyennetés* nous oblige à définir et à examiner certains concepts.

D'abord dire, redire la place centrale que doivent occuper les **droits et libertés de la personne** dans notre société, de même que les droits civils et politiques mais aussi – et de manière tout aussi importante – les droits économiques, sociaux et culturels, tous interdépendants et indissociables, les droits et libertés constituant les principes fondamentaux qui guident l'exercice de la citoyenneté à tous les niveaux. Développer une culture des droits de la personne s'avère une dimension essentielle de la citoyenneté.

Mieux vivre ensemble en assurant à chaque personne le respect de sa dignité, de son intégrité et ce, peu importent les différences ou les caractéristiques spécifiques à chaque individu, telle est la finalité de l'éducation aux droits. Cette finalité demandera souvent de concilier les droits des individus les uns envers les autres, mais aussi les droits des individus à l'intérieur d'une collectivité. Nous nous retrouverons donc parfois en situation de **conflits de droits** qu'il nous faudra résoudre. Comment ? En identifiant dans la situation les droits en cause de toutes les personnes ou les groupes concernés; en reconnaissant ce qui doit prédominer ou ce qui est le plus important; en recherchant la solution qui, tout en reconnaissant la prédominance des droits de certains individus ou de certains groupes, limitera le moins possible les droits des autres.

Dans des situations de conflits de droits, il n'existe pas de recette applicable à tout coup. Il s'agit plutôt d'une obligation de réfléchir, de raisonner les situations, de saisir les enjeux et de bien préciser toutes les dimensions pertinentes. Dans des situations de plus en plus complexes, cette analyse devient cruciale et les critères de choix doivent concilier droits des uns, droits des autres et valeurs démocratiques. Difficile, mais essentiel apprentissage.

Ensuite réaffirmer l'importance du renforcement de **pratiques démocratiques** incluant le partage du **pouvoir** et la **participation**. Être un citoyen actif ne signifie pas seulement participer à la vie publique mais aussi se faire promoteur du plein exercice des droits et libertés par et pour chacun. Une citoyenneté qui se veut active doit à la fois faire la promotion de l'engagement, permettre le développement des habiletés critiques nécessaires mais aussi favoriser la création d'espaces institutionnels ou informels où peut s'exercer l'activité citoyenne.

Il semble illusoire et vain de promouvoir une conception active de la citoyenneté sans qu'il y ait de restructuration majeure de l'appareil démocratique fondée sur la représentation, par une élite, des intérêts des différents secteurs de la population. Une véritable démocratie participative nécessite la création de lieu d'exercice du pouvoir accessible aux citoyens, sans quoi l'éducation à la citoyenneté « active » perd tout son sens. La participation ne veut pas nécessairement dire contestation, mais pour être véritablement porteuse, elle doit en donner la possibilité.

La lutte à toute forme d'exclusion et de discrimination

Un sentiment d'exclusion, d'impuissance sinon d'aliénation d'un nombre important de personnes, des jeunes mais aussi des adultes, vient rompre ou compromettre le lien de confiance devant réunir la classe politique, les institutions et l'ensemble de la population. Cette fracture sociale se répercute sur le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale, et les conséquences sont désastreuses tant sur le plan des individus que des sociétés. Quand l'espoir et la confiance s'amenuisent au point de disparaître, pourquoi s'engager dans l'exercice de la citoyenneté ?

« La démocratie est une société qui, d'une façon générale, cherche à répondre à une utopie, celle de l'égalité, celle de la liberté. C'est l'une des plus belles utopies que les sociétés politiques ont pu porter au cours des siècles. Mais, en même temps, c'est une utopie qui peut occulter, cacher un grand nombre d'inégalités, un grand nombre d'injustices, au nom même de cette liberté et au nom même de cette égalité. »

Guy Rocher, cité dans Loslier et Pothier, 2002

« On ne peut changer ce que l'on accepte ». Ainsi, une **vision critique** de la société est essentielle pour dénoncer et ensuite corriger les injustices et les inégalités. Former quelqu'un de libre et responsable, c'est former quelqu'un pouvant être en désaccord et même remettre en question les pratiques institutionnelles établies. Le développement du sens critique requiert des capacités et des compétences particulières qui s'acquièrent tout au long de la vie.

« ... c'est aux simples citoyens de s'organiser à l'échelle mondiale pour passer de l'impuissance à la résistance puis à l'engagement et aux propositions d'alternatives. »

Calane, 2000

Enfin promouvoir la **solidarité**, le **sentiment d'appartenance solidaire**, ciment de la société. En arrière-plan de l'éducation à la citoyenneté se pose la question de la cohésion des sociétés de plus en plus fragmentées. L'apprentissage de la citoyenneté doit avoir pour objectif le **renforcement du lien social** et **l'apprentissage du « vivre ensemble »** dans un contexte qui va au-delà du respect et de la tolérance pour en arriver à la question de la solidarité au sein des collectivités.

Éducation aux droits et éducation à la citoyenneté

Dans ce contexte, l'éducation aux droits de la personne doit dépasser le strict cadre de l'apprentissage des droits et mettre l'accent sur le respect des droits d'autrui et sur la capacité à exercer ceux-ci à travers la participation à la vie démocratique et les attitudes civiques. L'éducation aux droits et l'éducation à la citoyenneté se recoupent, au point de s'imbriquer l'une dans l'autre, sans toutefois que l'une n'englobe parfaitement l'autre. Ulrike Scholl du Secrétariat du Conseil de l'Europe propose les distinctions suivantes qui peuvent être utiles afin de distinguer les diverses conceptions de l'éducation à la citoyenneté, reflétant la définition de ce concept (Bîrzéa, 1996) :

Éducation à la citoyenneté démocratique : « *L'ensemble des pratiques et des activités destinées à rendre aptes les jeunes et les adultes à participer activement à la vie démocratique en assumant et en exerçant leurs droits et responsabilités au sein de la société* ».

Éducation civique : « *La transmission/acquisition dans un cadre éducatif formel des connaissances, compétences et valeurs qui régissent le fonctionnement de la société démocratique à tous les niveaux* ».

Éducation aux droits de la personne : « *La transmission des contenus et des valeurs inscrits dans les documents nationaux et internationaux relatifs aux droits de la personne (éducation sur les droits de la personne) ainsi que l'acquisition des compétences nécessaires pour défendre les droits de la personne et en appliquer les principes dans nos actes quotidiens (éducation pour les droits)* ».

Cette distinction a l'avantage de poser clairement la complémentarité de ces approches tout en soulignant l'accent de chacune sur une dimension particulière de la citoyenneté. Cependant, cette catégorisation ne permet pas de saisir l'ensemble des dimensions de la citoyenneté. Elle ne rend pas compte par exemple de la notion d'appartenance, si dominante dans le discours contemporain sur la citoyenneté.

Les enjeux

La citoyenneté réunit dorénavant sous un même chapeau un ensemble de problématiques liées à l'exclusion sociale, à l'intégration des nouveaux arrivants, à la cohésion sociale ou aux phénomènes de violence ou d'intolérance. La notion de contrat civique est aujourd'hui

considéré comme un outil privilégié de promotion de la citoyenneté démocratique, afin de favoriser la participation et l'inclusion de l'ensemble des secteurs de la société à la vie politique, culturelle et économique québécoise. Par ce contrat, les Québécois sont invités à partager les valeurs et principes démocratiques, le respect des lois, le français comme langue publique commune, la reconnaissance du statut particulier de la communauté anglo-québécoise, la reconnaissance du statut particulier des nations autochtones, la valorisation de la participation à la vie publique, l'engagement dans la vie sociale et culturelle de sa communauté.

Cette définition du « contenu » de la citoyenneté québécoise laisse inévitablement en plan certaines dimensions, tels la solidarité sociale et le principe de l'exclusion zéro, pourtant au cœur des revendications de nombreux groupes sociaux québécois. La place des droits et libertés dans l'articulation des rapports de citoyenneté demeure également ambiguë. Les faiblesses principales se trouvent peut-être dans la compréhension limitée qui est offerte des droits de la citoyenneté. Il faut se demander quelle place aura l'enseignement des droits de la personne dans les curriculums scolaires. Il semble que ce soit essentiellement en relation avec l'exercice démocratique et sur le plan international que la question des droits est abordée. Au-delà des principes, l'exercice des droits et le respect de ceux des autres sont des réalités bien concrètes qui méritent une attention particulière.

Un autre exemple de situation spécifique méritant une attention particulière et qui semble complètement évacuée du contenu proposé est la situation des peuples autochtones. Bien que la place particulière des nations autochtones soit explicitement reconnue dans le « contrat civique », la sensibilisation des jeunes à la réalité particulière de ces derniers ne semble pas une priorité du nouveau programme. Il est inconcevable qu'un programme d'éducation à la citoyenneté au Québec ne fasse pas mention explicite de cette problématique pourtant fondamentale à notre passé et notre devenir collectif et trop souvent négligée dans notre analyse du vivre ensemble.

De plus, et dans la même veine, au-delà du vivre ensemble et des principes démocratiques, les questions d'exclusion socio-économique et culturelle sont peu abordées dans leur sens problématique. Comme si on traitait de la solution sans aborder véritablement la source du problème. Un apprentissage des droits axé non seulement sur le contenu mais sur leur application (et leur non-application) dans la société permettrait de concrétiser la relation entre les principes de dignité et d'égalité et l'exercice de la citoyenneté. Certaines situations concrètes mériteraient d'être abordées de façon explicite à cette fin : la violence familiale par exemple, ou encore la discrimination raciale.

En conclusion, nous citerons Edgar Morin pour qui « l'humain est à la fois individu, partie d'une société, partie d'une espèce. Nous portons en chacun de nous cette triple réalité. Aussi, tout développement vraiment humain doit-il comporter le développement conjoint des autonomies individuelles, des participations communautaires et de la conscience d'appartenir à l'espèce humaine » (Morin, 2000 : 17).

Références bibliographiques

- Bîrzéa, C. (1996). *Éducation à la citoyenneté démocratique*, Conseil de l'Europe.
- Calane, P. (septembre 2000). « Reconstruire la relation » In *Le Courrier Unesco Dossier : L'autre mondialisation, l'éveil citoyen*.
- Loslier, S. et N. Pothier (2002). *Droits et libertés ... à visage découvert au Québec et au Canada*, Montréal : Éditions Chenelière/McGraw-Hill.
- Morin, E. (2000). *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris : Seuil.